

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
7e séance  
tenue le  
mardi 10 octobre 1995  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

puis : M. MURRAY (Irlande)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.7  
7 décembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. ELIASHIV (Israël) dit que, en dépit d'une modeste reprise de l'économie mondiale, un tiers de la population du monde continue de vivre dans une pauvreté usante et que l'écart entre les riches et les pauvres continue de s'élargir, la situation en Afrique étant la plus grave. Il convient de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes fondamentaux de nature économique et sociale sur lesquels ont porté les récentes conférences des Nations Unies; l'Organisation a un rôle important à jouer à cet égard.

2. La délégation israélienne appuie la mise en oeuvre des programmes concrets adoptés à la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle note à cet égard que l'Institut et Centre de formation Golda Meir du Mont Carmel, à Haïfa, organisent depuis plus de 30 ans des cours de formation à l'intention de femmes originaires de pays en développement, qui visent à promouvoir le rôle des femmes dans le développement. Il ajoute qu'un atelier sur "Les femmes, le développement et les politiques gouvernementales", parrainé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Centre pour la coopération internationale d'Israël, s'est récemment tenu en Israël.

3. Renforcer la coopération internationale pour le développement est la tâche fondamentale à laquelle la communauté internationale doit faire face. L'agenda pour le développement proposé constitue un cadre approprié pour poursuivre un débat constructif et préciser les grandes questions, interdépendantes, que sont la paix, l'économie et l'environnement. On ne saurait avancer d'agenda pour le développement à vocation universelle sans avoir tout d'abord établi la paix et la sécurité mondiales sur un fondement solide. La délégation israélienne appuie également le renforcement des réformes du Conseil économique et social et une restructuration coordonnée des activités économiques et sociales de l'Organisation.

4. Il convient de porter une attention accrue à la mise en valeur des ressources humaines et au transfert des technologies. En fait, la mise en valeur des ressources humaines est devenue la pierre angulaire de l'expansion technologique d'Israël et joue un rôle de premier plan dans ses vastes activités de coopération économique et technique entre pays en développement. Au cours des dernières 40 années, Israël a coopéré avec plus de 140 pays dans le cadre de projets extrêmement variés, et a formé plus de 50 000 hommes et femmes venant de pays en développement. Il est prêt à continuer à faire bénéficier tout pays intéressé de ses connaissances techniques.

5. La coopération régionale est un élément essentiel du progrès économique. Ainsi, on a assisté au Moyen-Orient au cours des dernières années, à une série d'événements historiques, notamment l'autonomie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le traité de paix signé par la Jordanie et Israël, et l'agenda pour un nouveau Moyen-Orient mis au point lors d'une conférence sur les questions économiques, récemment tenue à Casablanca. Une deuxième conférence économique régionale est prévue en octobre, à Amman, et sera suivie, en

/...

novembre, de la première conférence euro-méditerranéenne, qui se déroulera à Barcelone.

6. M. OWADA (Japon) évoquant l'agenda pour le développement proposé, dit que le Japon attache une importance particulière à l'élaboration d'une approche à la fois complète et différenciée du développement, à la définition d'un objectif de développement, à la promotion de la coopération Sud-Sud et à l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies. Il est indispensable que les États Membres se concertent pour formuler et mettre en oeuvre une stratégie, nouvelle et efficace, du développement, qui aille de pair avec les changements structurels auxquels on assiste à l'heure actuelle dans le monde.

7. S'agissant de la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les rôles particuliers que l'Organisation devra jouer à l'avenir doivent être définis au regard des avantages comparatifs dont elle bénéficie à l'heure actuelle. Il convient également de tenir compte des activités pertinentes des institutions des Nations Unies, de celles des institutions de Bretton Woods et des pays donateurs, et de la manière dont ces activités sont coordonnées. Ce n'est qu'après avoir traité de ces facteurs que l'on pourra aborder la question du système des Nations Unies et formuler des propositions de mise en oeuvre de la réforme. Il souligne que l'objectif fondamental de la réforme doit être de renforcer le système.

8. Le consensus qui se dégage à propos de la coopération Sud-Sud dont il se félicite, reconnaît que cette coopération est un mode viable de coopération économique et technique sur le plan international, et que la coopération, aux niveaux régional et interrégional, est une de ses dimensions essentielles. L'expérience en matière de développement diffère d'un pays à l'autre, en raison des disparités entre les niveaux de développement et les structures nationales, ce qui donne à penser qu'il y a place pour des formes de coopération novatrices, y compris les dispositifs triangulaires comme le projet de développement et de réinstallation rurale que le Japon exécute à l'heure actuelle au Cambodge et dans d'autres pays de la région. De même, le Japon a déjà entrepris des programmes de formation au profit de pays tiers avec plus de 20 pays en développement. Les possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud s'agissant de la promotion du développement, n'ont pas encore été pleinement exploitées en raison de la capacité insuffisante des pays en développement et du manque de coopération des donateurs traditionnels. La mise en place d'un dispositif efficace au sein du PNUD pourra faire progresser la situation. Il sera plus utile, pour promouvoir la coopération Sud-Sud, de s'attacher sans relâche à réaliser des projets productifs que d'organiser des conférences.

9. Le Gouvernement japonais attache une grande importance à l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies et espère qu'on parviendra à améliorer sensiblement la coordination avec les institutions de Bretton Woods. Les notes de stratégies de pays sont particulièrement utiles et les grands pays donateurs doivent envisager d'en tenir compte dans l'assistance qu'ils apportent au développement.

10. À la différence d'autres pays, le Japon ne cesse d'élever le niveau de son aide publique au développement et des contributions qu'il verse tant à l'Organisation des Nations Unies qu'aux institutions qui lui sont reliées. Il

est prêt à envisager de les augmenter encore si on parvient à accroître l'efficacité des activités de développement. Le financement total des activités de développement des Nations Unies s'élève déjà à l'heure actuelle à 5 milliards de dollars environ, ce qui est en gros l'équivalent du montant total des prêts consentis par l'Association internationale de développement (IDA).

11. Il convient de faire un réel effort pour améliorer encore la coopération avec les institutions de Bretton Woods, notamment sur le terrain où de telles relations sont assez faciles à nouer. Certains organes, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, pourraient aussi élaborer des plans portant sur des projets ou des secteurs particuliers, se prêtant à un financement de la Banque mondiale.

12. À propos de l'intégration des femmes au développement, le représentant du Japon affirme que, lors de la Conférence qui s'est tenue récemment à Beijing, le Japon s'est engagé à consolider les politiques et les programmes relatifs à l'initiative sur les femmes et le développement; en 1993, le Japon a déjà fourni quelque 600 millions de dollars à cette fin.

13. En ce qui concerne l'environnement, il note que son gouvernement continue d'apporter une assistance importante à la sauvegarde des forêts dans les pays en développement par le biais de ses programmes de coopération bilatérale. Le Gouvernement japonais s'engage à continuer de contribuer aux travaux de la Commission du développement durable. La Commission doit rester l'instance chargée d'élaborer des politiques d'ensemble sur le développement durable.

14. Le représentant du Japon dit enfin qu'il faudrait assurer le suivi des conférences qui viennent de se tenir récemment en utilisant les institutions en place plutôt qu'en en créant de nouvelles.

15. M. AMAZIANE (Maroc) déplore que plus d'un milliard de personnes vivent dans une pauvreté abjecte et que des millions meurent chaque année de faim et de malnutrition alors que les sociétés développées s'accrochent encore à des niveaux de consommation incompatibles avec la sauvegarde de l'environnement.

16. Un examen des données de l'économie mondiale fait ressortir que l'augmentation de 5 % du PIB que les pays en développement pris ensemble doivent enregistrer en 1995 cache des inégalités criantes. Si la situation des pays en transition s'est quelque peu améliorée, le taux de chômage supérieur à 10 % que connaissent les pays développés demeure une source de profonde préoccupation. En dépit de l'expansion notable du commerce mondial, les perspectives ne sont guère encourageantes pour les pays d'Afrique, qui demeurent tributaires des produits de base en dépit d'une certaine diversification de leurs exportations non traditionnelles.

17. Le représentant du Maroc note avec satisfaction que les pays en développement ont enregistré en 1994, et pour la quatrième année consécutive, des transferts financiers nets qui ont essentiellement bénéficié à l'Asie et à l'Amérique latine. Toutefois, le flux net des ressources entre ces pays d'une part et le FMI et la Banque mondiale d'autre part, a été négatif. L'Afrique dans son ensemble a enregistré un transfert négatif en général aussi bien que vis-à-vis de ces deux institutions. C'est là une situation paradoxale car le

FMI et la Banque mondiale ont été créés pour recycler l'épargne mondiale vers les pays en développement qui en ont le plus besoin afin d'encourager un développement équilibré de l'économie mondiale. Par ailleurs, l'aide publique au développement a fortement chuté, passant de 60,8 à 55,9 %.

18. L'énorme dette extérieure des pays en développement continue à hypothéquer le progrès économique et social de nombreux pays. Les allègements offerts dans le cadre du Plan Brady sont insuffisants et la crise de l'endettement reste entière pour la majorité des pays à faible revenu et certains pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. En outre, non seulement les programmes d'ajustement structurel sont inefficaces, mais ils entraînent la paupérisation d'une part accrue de la population et la détérioration des indicateurs sociaux. Il faut donc mettre en place des mesures plus globales d'allègement de la dette, y compris de celle qui est due à des institutions multilatérales.

19. Le représentant du Maroc se félicite des progrès accomplis par la Commission du développement durable dans le cadre d'Action 21, notamment le transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement et la modification des schémas de consommation et de production dans les pays développés. Il se déclare préoccupé toutefois par le fait que les pays développés n'ont pas été en mesure d'apporter aux pays en développement les ressources additionnelles nécessaires au développement durable.

20. Il exhorte les pays à veiller à ce que les négociations relatives à un agenda pour le développement aboutissent à des mesures concrètes afin d'enrayer la marginalisation croissante du rôle de l'ONU dans les domaines économique et financier. Les États Membres se doivent de commencer par résoudre définitivement la crise financière que traverse l'ONU afin de lui permettre d'assumer les tâches croissantes qui lui sont confiées.

21. M. Murphy (Irlande), Vice-Président, prend la présidence.

22. M. LAMAMRA (Algérie) dit que l'économie mondiale est soumise à des mutations rapides avec l'émergence de forces nouvelles dont les États ont du mal à contrôler l'évolution. Si les perspectives économiques des pays en développement sont moins favorables que l'année précédente, il reste que le sentiment d'une solidarité et d'une communauté d'intérêts entre toutes les nations gagne du terrain. Les grandes conférences mondiales ont permis à la communauté internationale de forger la vision d'un destin unique et de s'engager, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées, à prendre en charge de manière résolue les problèmes économiques et sociaux dans une perspective de développement centrée sur l'être humain. Mais, au même moment, des considérations d'ordre environnemental et social sont venues alourdir les responsabilités des pays du tiers monde, alors que les promesses de ressources financières nouvelles et additionnelles n'ont pas été concrétisées. Par ailleurs, si les accords de l'Uruguay Round recèlent des potentialités considérables d'expansion du commerce mondial, il n'en reste pas moins que leur traduction dans les faits implique que les pays en développement soient mis en situation d'égalité avec leurs partenaires des pays industriels.

23. L'Organisation des Nations Unies est le cadre par excellence où peut s'élaborer l'agenda pour le développement. Toutefois, il serait hautement

malencontreux que les négociations sur l'agenda soient utilisées pour tenter de dépouiller l'Organisation de son rôle spécifique dans la coopération internationale au service du développement et de remettre en cause l'existence d'institutions dont la contribution aux efforts de développement des pays du tiers monde est établie.

24. La réforme institutionnelle n'est pas un objectif en soi : le processus de restructuration et de revitalisation doit viser à renforcer l'Organisation pour une meilleure prise en charge des préoccupations de la communauté internationale. Malheureusement, les pays en développement se trouvent davantage marginalisés dans les processus de prise de décisions en raison des difficultés liées à la mobilisation des ressources pour le financement des activités opérationnelles dont la tendance à la baisse contredit les engagements pris par les pays donateurs lors de l'adoption de la résolution 48/162.

25. La coopération Sud-Sud est un axe stratégique pour le développement des échanges internationaux et doit être soutenue par des mécanismes internationaux. La tenue d'une conférence des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud se présente comme une occasion de renforcer un partenariat profitable à tous.

26. M. MWAKAWAGO (République-Unie de Tanzanie) dit que si le monde développé considère la mondialisation et la libéralisation de l'économie comme très prometteuses pour la croissance et le développement, les pays africains, pour leur part, voient les choses différemment, car leurs chances de récolter un quelconque avantage sont faibles, alors que les perspectives d'une plus grande marginalisation sont sérieuses.

27. Les profondes réformes économiques entreprises par la plupart des pays les moins avancés d'Afrique pour limiter les risques de marginalisation n'ont pas produit les résultats escomptés. Aussi, la Tanzanie considère que les institutions de Bretton Woods doivent adopter une approche plus souple et plus réaliste en fondant les mesures de réforme sur des stratégies de développement élaborées par les pays bénéficiaires conformément à leurs propres priorités. L'apport de ressources financières extérieures est également indispensable pour maintenir le rythme des réformes. La récente sécheresse qui a sévi en Afrique australe a sérieusement compromis les récoltes et les nombreux programmes d'action conçus pour lutter contre ce fléau risquent de rester sans effet, tant que des pays comme la Tanzanie n'auront pas acquis les connaissances et les compétences nécessaires à la lutte contre la désertification et la sécheresse, par le biais du renforcement du processus de transfert de technologie.

28. En dépit des programmes d'allégement et de restructuration, la crise de la dette extérieure persiste et risque même de s'aggraver dans les pays les moins avancés. Le rétablissement de la stabilité macro-économique et de la croissance exige de nouvelles mesures de financement pour aider ces pays à faire face à leurs obligations actuelles au titre du service de la dette. La coopération économique et technique entre pays en développement est le seul moyen d'éviter une plus grande marginalisation de ces pays. Pour cela, il est indispensable de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement et d'intégrer ce mécanisme à leurs politiques nationales respectives.

29. La mise au point d'un agenda pour le développement implique un renforcement des rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Par ailleurs, la volonté de la communauté internationale d'aider les pays en développement doit se traduire par un appui accru à certaines institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui ont fait leurs preuves dans ce domaine.

30. M. GORITA (Roumanie) dit que l'amélioration du taux de croissance de l'économie mondiale par rapport à l'année précédente, en particulier dans les pays à économie en transition, est un signe encourageant et que la conjugaison des politiques macro-économiques avec des politiques sociales et d'autres mesures visant l'appui de l'initiative, la libéralisation et la décentralisation commencent à produire leurs effets. Il rend hommage à l'appui constant que le système des Nations Unies a accordé aux pays en transition.

31. Malheureusement, la situation des pays les moins avancés, en particulier en Afrique, reste critique. L'appui à ces pays devrait donc être le domaine prioritaire de l'action future de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation roumaine attache une grande importance à l'adoption de l'agenda pour le développement au cours de la session en cours de l'Assemblée générale. Le futur document devra assurer l'équilibre entre les aspects conceptuels du développement et l'action spécifique entreprise pour appuyer ce processus. La continuation du processus de réflexion lancé lors de la session de fond du Conseil économique et social sur la coordination du suivi des conférences internationales aura une importance similaire pour l'avenir de l'action des Nations Unies dans les domaines économique et social. L'idée maîtresse des débats a été la nécessité de renforcer le Conseil économique et social. Une meilleure coordination permettra de renforcer l'efficacité de toutes les activités dans ce domaine. Un inventaire exhaustif des ressources institutionnelles existantes serait indispensable pour une évaluation précise des potentialités. Le niveau de prise de décisions peut également être examiné et on pourrait envisager des réunions au niveau ministériel pour les autres commissions fonctionnelles.

32. M. ZIAUDDIN (Bangladesh) dit que les flux d'aide publique au développement ont considérablement diminué au cours des deux dernières années alors que les conditions économiques actuelles n'ont jamais été aussi favorables au développement et que le droit au développement a été reconnu comme un droit de l'homme fondamental.

33. Les négociations d'Uruguay ont été couronnées par la création de l'Organisation mondiale du commerce qui vise à réglementer le commerce international. Toutefois, on s'inquiète vivement à l'idée que la gestion de l'économie mondiale soit abandonnée aux seules forces du marché, ce qui risquerait d'aggraver le déséquilibre et les inégalités actuelles et de marginaliser davantage les économies les plus vulnérables. C'est pourquoi le rôle de la CNUCED doit être renforcé.

34. Les pays en développement ont de plus en plus de difficultés à accéder aux ressources financières et les transferts financiers à des conditions de faveur

se font de plus en plus rares. Il faut renforcer d'urgence la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods si l'on veut élargir la base du financement multilatéral.

35. Il est encourageant de constater que le Bangladesh a obtenu certains résultats tangibles durant la phase de transition vers la démocratie. Outre les réformes structurelles, l'investissement a été réorienté vers la mise en valeur des ressources humaines et l'atténuation de la pauvreté, de sorte que le secteur social représente actuellement plus de 30 % des dépenses annuelles pour le développement. L'aide publique au développement et l'aide multilatérale ont considérablement diminué, alors que les programmes de réforme et la transition vers une démocratie stable exigent un apport financier extérieur accru. C'est pourquoi le Gouvernement bangladais se félicite que les dirigeants des sept grands pays industrialisés se soient engagés à appuyer les institutions internationales et à assurer la prospérité du monde en développement.

36. M. PHANIT (Thaïlande) note que la reprise économique mondiale est en bonne voie. Toutefois, en raison de l'évolution rapide des activités économiques et financières internationales, d'importants changements sont en cours aux niveaux mondial, régional et national. Les effets de ces changements au niveau national bouleversent totalement les systèmes politiques et sociaux nationaux.

37. L'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à assurer une transition en douceur à ces trois niveaux tout en préservant la possibilité d'assurer un développement humain durable. Elle pourrait jouer un rôle d'intermédiaire en complétant les efforts des gouvernements et du secteur privé afin de contribuer à améliorer l'infrastructure économique et sociale nécessaire ainsi que la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement et les pays les moins avancés pour faciliter leur intégration à l'économie mondiale. Ainsi, tout en appuyant l'idée d'une restructuration et d'une réforme de l'Organisation, la délégation thaïlandaise estime qu'une telle réforme doit prendre en compte les projets de développement et les programmes d'action nationaux en cours dans les pays en développement.

38. Certains États Membres considèrent l'Organisation comme un instrument au service de leurs propres politiques nationales et mettent donc l'accent sur les questions d'efficacité et de rentabilité, tandis que d'autres la considèrent comme la seule organisation mondiale viable tout en estimant que ses ressources pourraient être mieux utilisées pour réunir les conditions nécessaires au développement. Ces deux points de vue peuvent être conciliés si la volonté politique nécessaire existe. L'idée que les ressources de l'Organisation pourraient être mieux utilisées est corroborée par le fait que l'aide publique au développement est en baisse alors qu'elle était considérée comme "un dividende de la paix" au lendemain de la guerre froide. Cette baisse est intervenue à un moment où les pays en développement doivent adopter des stratégies de développement durable. Les menaces qui pèsent sur les pays ne sont plus simplement idéologiques ou militaires; il s'agit de menaces à long terme qui concernent l'ensemble de l'humanité. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies est l'instance tout indiquée pour commencer à former une alliance mondiale afin de faire face à ces menaces.

39. La stratégie de la Thaïlande en matière de développement durable comporte trois volets : élaboration de réformes internes, coopération économique et technique régionale et commerce international. Le pays a appliqué des politiques de libéralisation économique, de privatisation, d'amélioration de l'infrastructure économique, de protection de l'environnement et d'amélioration des systèmes éducatifs et sanitaires. Il a oeuvré avec ses voisins dans le cadre du respect mutuel et est bien placé pour servir de voie de transit à ses voisins immédiats. Il a mené également une coopération bilatérale par le biais du Programme thaïlandais de coopération internationale dont la plus grande partie des ressources a été allouée aux voisins immédiats de la Thaïlande. Malheureusement, au niveau international, il existe toujours des barrières qui font obstacle à la liberté des échanges commerciaux. Certains pays développés devraient s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales et arbitraires, notamment le protectionnisme déguisé dans certains domaines comme l'agriculture, les textiles et l'industrie légère. À cet égard, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées pourraient se faire les avocats des intérêts et des préoccupations de toutes les parties concernées. L'instauration d'un environnement commercial mondial plus libre et la coopération régionale sont le garant d'une croissance économique mutuelle soutenue.

40. M. OUATTARA (Côte d'Ivoire) dit que l'économie internationale ne saurait s'accommoder d'un monde où les pays vont de l'avant, en maîtrisant les conditions d'une croissance soutenue et d'un autre monde, qui traîne sous le poids des pesanteurs produites par un environnement économique hostile.

41. En vue d'inverser la tendance actuelle au déclin de leurs économies, les États africains sont conscients des trois nécessités suivantes : premièrement, ils doivent demeurer les artisans de leur propre développement. La majorité, sinon la totalité, des États africains procèdent à la mise en place de réformes politiques et économiques, aussi bien pour renforcer la participation des populations à la gestion de leur cadre de vie, dans un contexte de pluralisme politique, que pour réaliser la libéralisation économique caractérisée par les réformes telles que les privatisations et l'élaboration de nouveaux codes des investissements. Deuxièmement, les ressources naturelles et humaines du continent sont suffisantes pour une relance du développement. À cet égard, l'Afrique est en mesure d'inverser la tendance au déclin de son développement comme le prouvent divers exemples de succès économiques sur le continent. Troisièmement, les efforts nationaux ont encore besoin du soutien de la communauté internationale. Pour cette raison, la délégation ivoirienne entend participer, conjointement avec les pays en développement et les pays industrialisés, à la définition du contenu nouveau d'une coopération économique internationale prenant en compte l'interdépendance des économies et la volonté politique d'accéder à un nouveau partenariat pour le développement basé sur la solidarité entre les hommes.

42. M. HUDYMA (Ukraine) dit qu'il ne pourra y avoir de développement durable à long terme tant que les États ne pourront résoudre leurs problèmes intérieurs. Il se réjouit que l'on ait reconnu l'existence des problèmes des pays en transition et espère que des mesures spécifiques visant à intégrer ces pays dans l'économie mondiale seront prises à la session en cours.

43. Pour transformer son économie en une économie de marché à orientation sociale, l'Ukraine a entrepris des réformes économiques de fond et a adopté une politique étrangère ouverte et cohérente et réformé son système de répartition des pouvoirs. À la différence de la plupart des ex-pays soviétiques, elle est parvenue à sortir de son impasse constitutionnelle sans violence. Cependant, des difficultés demeurent. La création d'un système efficace de protection sociale revêt une importance particulière. Dans cet ordre d'idées, l'Ukraine souhaite vivement que l'ONU l'aide à intégrer son économie dans l'économie mondiale, bien qu'elle ne vise pas à disputer aux pays les moins avancés les ressources du système de développement des Nations Unies.

44. La question de Tchernobyl reste prioritaire en Ukraine. Des activités spéciales ont été prévues pour 1996, année du dixième anniversaire de la catastrophe. Le déclassement d'installations nucléaires industrielles en mauvais état de fonctionnement et périmées ainsi d'ailleurs que les problèmes de sûreté nucléaire en général sont d'une importance cruciale, quoique pas seulement pour l'Ukraine. Il faut trouver une solution pratique à l'ensemble des problèmes liés à la catastrophe et plus tôt on investira dans la recherche d'une solution de ce type, mieux cela vaudra. L'Ukraine accueillerait volontiers l'offre que lui feraient d'autres pays de participer à la création d'un centre scientifique et technique international à Tchernobyl.

45. L'Ukraine, qui applique les sanctions économiques contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), continue de subir des pertes financières considérables et ne reçoit toujours pas de compensations d'autres sources. Les mesures spécifiques que le Président de l'Ukraine a proposées en vue d'atténuer les effets économiques des sanctions dans les États où ils sont particulièrement nocifs, ainsi que celles indiquées dans la résolution 48/210 de l'Assemblée générale, contribueront à résoudre le problème.

46. Dans cette attente, l'intervenant se réjouit qu'on envisage de renforcer les activités opérationnelles de l'ONU. Il loue les activités menées par le bureau du PNUD à Kiev et espère que les réformes de structure permettront de mieux promouvoir les activités de l'ONU dans la région de l'Europe orientale. Dans les efforts qu'ils font pour parvenir à un consensus sur l'agenda pour le développement, tous les États devraient viser à créer un strict système de priorités, orienté vers des résultats pratiques. L'ONU et les institutions de Bretton Woods devraient mieux coordonner leurs activités. De même, il faudrait renforcer le rôle du Conseil économique et social et réviser la structure de celui-ci.

47. M. MUEGGE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que des demandes nouvelles, et d'un nombre sans précédent, sont adressées au système des Nations Unies mais que les ressources de celui-ci n'augmentent pas au même rythme que ces demandes. Reconnaisant la nécessité de s'adapter à un monde radicalement différent, l'ONUDI a entrepris de se réformer dès 1993; elle a recentré ses activités et s'est dotée d'une structure moins hiérarchique et plus souple. De ce fait, elle est devenue plus novatrice et davantage orientée vers la demande et ses travaux sont essentiellement axés sur des domaines clefs liés à l'environnement mondial.

48. Le rythme inégal de développement de l'Afrique préoccupe beaucoup la communauté internationale. L'ONUDI accorde une importance particulière à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. En coopération avec le Gouvernement botswanais, l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique, elle a organisé le premier forum du secteur privé à Gaborone. Ce forum a réuni quelque 350 représentants et a adopté des recommandations relatives à la création d'un environnement propre à faciliter le développement et la promotion du secteur privé, aux incidences des accords d'Uruguay sur les activités du secteur industriel africain, à la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement du secteur privé et à la coopération régionale. Il a également adopté des mesures de suivi précises.

49. Ce forum témoigne des changements qui se sont produits à l'ONUDI. Il est significatif que le secteur privé ait été associé aux négociations qui ont été menées parallèlement à une réunion intergouvernementale de haut niveau sur les politiques industrielles en Afrique. Cependant, le forum en question n'est qu'une des nombreuses activités menées dans le cadre de la Décennie. Parallèlement, tout a été fait pour répartir efficacement les modiques ressources disponibles. Par exemple, des fonds ont été récemment alloués à un projet pilote ONUDI/CNUCED qui a pour objet d'évaluer les incidences des accords d'Uruguay sur le potentiel d'exportation des industries manufacturières de certains pays africains. L'ONUDI espère ainsi aider les pays en développement à devenir concurrentiels et à tirer profit de la libéralisation du commerce.

50. Résumant les principaux obstacles à la coopération internationale en faveur du développement, l'intervenant dit que seul le développement des secteurs productifs, qui est avant tout fonction du développement du secteur industriel, permettra de réaliser des progrès sociaux durables. Le système des Nations Unies devrait axer ses programmes et structures sur la nouvelle situation des pays en développement et des pays en transition et sur les difficultés auxquelles ces pays se heurtent. Cela suppose une plus grande spécialisation de la part de ses organismes et une plus grande concertation entre eux, d'une part, et entre eux et les organismes bilatéraux, régionaux et nationaux, d'autre part. C'est en cela que consiste le principal rôle de l'ONUDI. L'évolution de la situation politique, sociale et économique confirme indiscutablement l'intérêt du mandat et des fonctions de celle-ci.

51. M. AGONA (Ouganda) dit que de nombreux pays en développement, y compris le sien, ont entrepris de courageuses réformes économiques et politiques afin de créer un environnement favorable aux investissements intérieurs et étrangers mais que les quelques pays africains qui ont réussi à se développer n'ont atteint qu'un développement modeste. La pauvreté y est encore la règle, la maladie continue d'y sévir avec violence et le chômage y reste très répandu. Il est donc indispensable de renforcer la coopération internationale au service du développement.

52. À l'évidence, les programmes d'action élaborés par les grandes conférences des Nations Unies relatives au développement sont mis en oeuvre sans qu'on se soucie, comme on le devrait, des priorités des pays en développement. Le suivi des conférences internationales doit continuer à respecter un certain équilibre. L'Ouganda, pour sa part, continuera à honorer les engagements qu'il a pris lors

de ces conférences. Il faudrait accorder un haut rang de priorité au financement du développement et de la coopération Sud-Sud. La communauté internationale devrait faire fond sur les progrès réalisés dans l'établissement d'un agenda pour le développement pour organiser la coopération future au service du développement. S'agissant du développement de l'Afrique et de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le résumé établi par le Président du Conseil économique et social à l'issue du débat de haut niveau du Conseil pourrait servir de référence pour de nouveaux débats et d'éventuelles mesures.

53. Il faudrait maintenir le débat général organisé dans le cadre de la Deuxième Commission dans la mesure où il offre aux délégations des petits pays l'occasion inappréciable de faire connaître leurs préoccupations et leurs aspirations devant une seule et même tribune et de manière économique.

54. M. KIM Su Man (République populaire démocratique de Corée) dit que l'ONU s'attache certes activement à promouvoir le développement, mais que l'économie mondiale n'en continue pas moins d'être dominée par quelques pays développés et se caractérise toujours par la marginalisation, de plus en plus prononcée des pays en développement. Il faut donc que tous les États reconnaissent l'urgence des problèmes de développement et viennent à bout des difficultés qui menacent l'humanité en se fondant sur le principe de la responsabilité commune.

55. Formant un tout de plus en plus indissoluble, l'économie mondiale devrait reposer sur des relations économiques internationales équitables qui soient bénéfiques tant aux pays en développement qu'aux pays développés. En conséquence, les deux groupes de pays devraient associer leurs efforts pour promouvoir la coopération internationale au service du développement et résoudre les questions liées au développement par la voie d'un dialogue véritable.

56. Il faudrait que les pays donateurs et les institutions financières internationales résolvent le problème de l'endettement extérieur une fois pour toutes en prenant des mesures novatrices telles que l'annulation, la réduction et le rééchelonnement de la dette extérieure des pays en développement et le gel des intérêts débiteurs liés au service de la dette.

57. La délégation de la République populaire démocratique de Corée appuie pleinement l'initiative tendant à convoquer en 1997 au plus tard une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et espère qu'il sera possible d'examiner sérieusement la question à la session en cours. L'ONU devrait accorder la priorité au développement et jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération internationale au service du développement mais elle ne devrait pas tolérer que l'on se serve du développement comme d'un prétexte pour empiéter sur la souveraineté des États et s'immiscer dans leurs affaires intérieures. Il faudrait s'efforcer de mobiliser davantage de ressources en faveur du développement.

58. Enfin, l'intervenant dit que le projet d'agenda pour le développement devrait viser à renforcer concrètement les fonctions et les objectifs de l'ONU dans le domaine du développement.

59. M. QATIL (Afghanistan) dit que la communauté internationale s'est montrée réticente à aider l'Afghanistan à se développer et à se reconstruire bien que les infrastructures économiques du pays aient été détruites. De même, l'aide humanitaire apportée aux éléments défavorisés de la population a été insuffisante. Les institutions financières internationales devraient rompre leur silence injustifiable sur la situation de l'Afghanistan et donner au Gouvernement afghan les moyens de satisfaire aux besoins d'un pays qui a été détruit pour s'être battu avec détermination pour la cause de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice sociale.

60. L'Afghanistan a besoin d'aide pour redresser son secteur agricole et, en particulier, déminer et permettre à ses paysans de cultiver des terres arables d'un intérêt vital. À cet égard, la communauté internationale devrait, sous les auspices de l'ONU, continuer à appuyer le redressement et la reconstruction du pays.

61. En dépit des nombreuses demandes en ce sens que lui a adressées le Gouvernement afghan et d'une plus grande sécurité à Kaboul, l'ONU n'a toujours pas installé de bureau extérieur dans la capitale afghane. L'Organisation verse au contraire la plupart des fonds qu'elle destine à la reconstruction et au développement économique du pays à des organisations non gouvernementales dont la plupart ont toujours leur siège à l'étranger. Les organisations non gouvernementales opérant en Afghanistan devraient coordonner leurs activités avec le Ministère de la planification et d'autres ministères sectoriels du Gouvernement afghan.

62. Bien que les Gouvernements afghan et pakistanais aient signé en 1965 un accord sur le commerce de transit, le Gouvernement pakistanais continue d'entraver gravement le commerce de transit afghan en taxant illégalement les marchandises afghanes qui transitent par le port de Karachi et en les laissant en souffrance.

63. M. RAZA (Pakistan), exerçant son droit de réponse, dit qu'il déplore les propos que vient de tenir le représentant de l'Afghanistan à propos de son pays. Le Gouvernement pakistanais, qui a honoré ses engagements concernant le transit de marchandises, s'est toujours efforcé de mettre le maximum d'installations à la disposition du Gouvernement afghan et, en conséquence, récuse toute accusation selon laquelle il entraverait le transit des marchandises à destination de l'Afghanistan. Quoi qu'il en soit, le Pakistan reste ouvert à toutes propositions du Gouvernement afghan à ce sujet et à toute coopération avec lui.

La séance est levée à 17 h 55.